

Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie : une motion en faveur du pastoralisme

La Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie :

- Rappelant que les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont des établissements publics regroupant des propriétaires de terrains (privés ou publics), elles sont constituées sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, elles représentent plus de 10 000 propriétaires à l'échelle de la Savoie.
- Rappelant que le but des AFP est d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué par une exploitation des terrains par l'agriculture.
- Rappelant que la Fédération des AFP de Savoie a toujours soutenu l'agriculture de montagne et que le pastoralisme est le mode de valorisation privilégié des terrains en AFP.
- Rappelant qu'il joue un rôle essentiel en matière de prévention des risques naturels comme les incendies, les avalanches ou les glissements de terrain.
- Affirmant que le pastoralisme et le pâturage extensif sont des conditions essentielles de la préservation de la biodiversité, de la valorisation des ressources naturelles de nos territoires et de leur aménagement durable.
- Estimant que le pastoralisme façonne les paysages qu'il utilise au bénéfice d'autres activités économiques comme le tourisme ou les activités sportives.
- Faisant le constat que l'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, qualité, lien au terroir, sécurité alimentaire et sanitaire.

La Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie :

- Juge que la prédation, entraîne des conséquences techniques, économiques et humaines pour l'agriculture.
- Observe que des espaces se referment du fait de la non-fréquentation des troupeaux, car trop difficiles à protéger dans ces zones.
- Constate la détresse des éleveurs face à la multiplication des actes de prédation.
- Constate que les conséquences de la prédation viennent s'ajouter aux conséquences du changement climatique pour les agriculteurs (moins de ressources fourragères, moins d'eau...).
- Estime que la problématique du loup est aujourd'hui une problématique de territoire.
- Constate que les chiens de protection, imposés du fait de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation des espaces pastoraux et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités.
- Constate que les bénévoles des Associations Foncières Pastorales, en tant qu'acteurs du territoire, se trouvent confrontés aux problèmes de multi-usage liés à la présence de chiens de protection.
- Estime que les AFP ont des difficultés à remplir leur rôle de gestion et de mise en valeur des terrains de leur périmètre, du fait de la prédation.
- Rappelle que les bénévoles des Associations Foncières Pastorales sont en relation directe avec les éleveurs en détresse et les propriétaires soucieux de l'entretien des terrains, et peuvent ainsi être porte-paroles des difficultés rencontrées sur les territoires.

La Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie :

- Affirme sa pleine solidarité avec les agriculteurs face aux problèmes posés par le loup
- Refuse l'abandon et l'ensauvagement des territoires.
- Affirme son choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants.
- Estime qu'une baisse de la pression de la prédation est indispensable pour la survie de l'agriculture pastorale et des territoires montagnards.
- Demande la mise en œuvre de mesures appropriées pour atteindre cet objectif.
- Encourage les mesures de soutien en faveur des exploitants au sein des périmètres des AFP.

Monique BASSI-LEGER, présidente de la FDAFP73

